

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 JUIN 2026

Délibération 2026-13

Projet de délibération 2026-13 : après discussion, le Conseil d'administration réuni en séance, approuve :

- La subdélégation de signature du Directeur général à la Directrice RH
- Pour les courriers relatifs à l'administration quotidienne de l'association,
- Pour réaliser, après validation de la Présidente, du Trésorier ou du Directeur général, les opérations bancaires (virement, chèques bancaires, CB, autorisation de prélèvement, placements, ...) nécessaires à l'engagement des recettes et des dépenses de l'association.
- Pour réaliser des dépenses dont l'objet et le montant ont été préalablement validés par le Directeur général, et inférieures à 3 000€, soit par chèque, soit via une carte bancaire établie à son nom, dans l'objectif de payer les achats courants et notamment des achats sur internet (nuits d'hôtel, billet de train, inscription formation ou séminaire, achats de produits d'entretien...)

Audrey Gatian
Présidente

